

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 06 octobre 2025

Président : Madame Isabelle CHAPUILLIOT

Présents : Mmes Myriam CHAOUNI et Ophélie HERUBEL et MM Victor DONCHE GAY, Joël SAUVRY, Guillaume DAVID et Matthieu GACON

Absents excusés : Mme Céline FAVIER, M. Sylvain COUDEREAU (pouvoir à Mme CHAPUILLIOT), Mmes Lucie POINSOT (pouvoir à M. SAUVRY) et Rasa COUDIN (pouvoir à Mme CHAOUNI)

Secrétaire(s) de la séance : M. Guillaume DAVID

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2025 est approuvé.

En préambule Mme la Maire demande les modifications d'ordre du jour suivante :

- Suppression de la délibération portant sur l'autorisation donnée à l'ONF à faire soumettre des parcelles au régime forestier et les intégrer à l'aménagement forestier
- Ajout de la transmission du rapport d'activité de la communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

040-2025 DELIBERATION PORTANT SUR L'ADHESION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE SANTE

Vus les articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011, notamment son article 18,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 4 septembre 2025, pris sur la base de l'article 18 du décret n°2011-1474 précité,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les **risques SANTE** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Cette **participation deviendra obligatoire** pour les **risques santé** à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15€ brut mensuel par agent, selon l'article 6 du décret n°2022-581).

Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Le Centre de gestion de la Côte d'Or a procédé, au titre de son obligation (article L.827-7 du code général de la fonction publique) au lancement d'un appel public à concurrence régi par les dispositions du décret n°2011-1474 en vue de conclure une convention de participation et son contrat collectif à adhésion facultative des employeurs de son ressort et des agents pour les **risques santé**.

Le Centre de gestion de la Côte d'Or a sélectionné, à l'issue de cette consultation et après analyse des candidatures et des offres, par délibération du 4 septembre 2025, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Délibération :

Par conséquent, le conseil, après en avoir délibéré et pris connaissance de l'avis du CST, décide à l'unanimité :

Risques santé

- **D'ADHERER** à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé soumis par le CDG auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Les garanties d'assurance prendront effet au 1^{er} janvier 2026.
- **DE VERSER** une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :
 - o D'un montant forfaitaire par agent de : 20 €
- **D'AUTORISER** la Maire à effectuer tout acte en conséquence.

041-2025 DECISION MODIFICATIVE POUR ALIMENTER LE CHAPITRE 16 « EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES »

La Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
165 - 0	Dépôts et cautionnements reçus	0	250
2151 - 0	Réseaux de voirie	0	-250
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

La Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

042-2025 DELIBERATION CONCERNANT LES AFFOUAGES 2025-2026

M. Victor DONCHE GAY, conseiller municipal en charge de la forêt communale et des affouages, rappelle que des têtes de chênes sont prévues pour les affouages 2025-2026.

Il a procédé à leur recensement et propose de les répartir comme suit

- bois estimés à 12 stères

- 30 têtes de taille moyenne réparties en 5 lots de 6
- 17 têtes de belle taille réparties en 4 lots de 4 (Bois de la Garenne)
- 10 têtes de tailles diverses mais difficiles d'accès

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- **METTRE** à disposition des habitants l'exploitation de bois après partage.

- **PROCEDER** à l'exploitation dans ce but de 10 lots de tête de chêne à prendre en l'état

- **FIXER** le prix du lots à 40€ le prix du lot d'affouage

- **PROPOSER** à l'ensemble des habitants du village qui se chauffent au bois

Les formulaires d'inscription seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres à compter du 10 octobre.

Le tirage au sort des affouages aura lieu le samedi 25 octobre à 9h30 en présence des candidats affouagistes, rendez-vous est donné devant la salle des fêtes.

043-2025 DELIBERATION AUTORISANT TRAVAUX SALLE DES FETES

Mme CHAOUNI, adjointe en charge des travaux et du patrimoine communal présente à l'assemblée l'opportunité de profiter de la dépose de la toiture de la salle des fêtes pour procéder au redressement de la charpente.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **DE REALISER** les travaux

- **D'ACCEPTER** le devis de la SARL Jean-Yves BOYAUX pour un montant de 32000.00 € HT

- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document y afférent

POINT TRAVAUX SALLE DES FETES

Mme CHAOUNI, adjointe en charge du patrimoine communal fait le point sur les travaux en cours à la salle des fêtes. L'entreprise BOYAUX va libérer l'intérieur de la salle des fêtes d'ici à la fin de la semaine et poursuit les travaux de rénovation de la toiture qui suivent leur cours. Elle informe l'assemblée que des travaux électriques sont nécessaires et que l'entreprise SANUELEC interviendra cette semaine pour un montant de 6704.63€ HT.

POINT TRAVAUX RENOVATION MAIRIE

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que les plis ont été ouverts par la commission d'appel d'offre réunie le 20/09/2025.

L'examen des offres est en cours, et nous avons rendez-vous le 16 octobre pour le faire le point à son bureau.

Mme la Maire informe l'assemblée de l'attribution de la subvention ENVI par la région, le montant reste à valider par l'assemblée des élus régionaux.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport d'activités 2024 de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges.

Questions diverses

- Mme la Maire informe l'assemblée qu'elle a rencontré M. CHIONO, agent ONF et M. Pierre-Yves SECULA, président de la société de chasse, ce lundi 6 octobre sur la parcelle 14, M. CHIONO ayant constaté des manquements lors de l'installation des miradors dans cette parcelle et établi un procès-verbal qui sera transmis au procureur. M. SECULA va transmettre à la commune les emplacements des miradors et des pièges photos comme réglementaire. Les parties ont décidé de se retrouver chaque année avant le démarrage de la saison de chasse pour mettre à jour les obligations réciproques afin de préserver la bonne entente.

- Mme CHAOUNI, adjointe fait part à l'assemblée de la demande d'un habitant rue des Chaumes suite aux violents orages de cet été. L'entreprise RZELVESKI va établir un devis de travaux qui sera examiné lors du vote du budget 2026. Des subventions seront sollicitées auprès du département.

- Mme CHAOUNI, adjointe informe l'assemblée que le panneau de signalisation de fin de village route de Marey a été déplacé suite à la demande du propriétaire du terrain M. RICHARD afin qu'il puisse installer sa clôture. L'entreprise RZELVESKI s'est chargée des travaux.

- Mme CHAOUNI, adjointe informe l'assemblée que les travaux d'aménagement de la cuisine du 1bis Impasse Matthieu Guédon sont terminés depuis le 1^{er} octobre. Mme la Maire précise que l'état des lieux a été réalisé avec le locataire le 3 octobre et qu'à compter de cette date les clefs lui ont été remises.

- **QUELQUES DATES A VENIR :**

- o **Vendredi 10 octobre 2025** : spectacle de théâtre organisé par la Camboise Comédie
- o **Mardi 11 novembre 2025 à 10h30** : commémoration
- o **Dimanche 23 novembre 2025** : Repas des aînés à Magny
- o **Samedi 29 novembre 2025** : Installation des décorations de Noël
- o **Samedi 29 novembre 2025** : spectacle dans le cadre du festival organisé par l'association la Cabotte
- o **Vendredi 5 décembre 2025 à 17 h** : Conférence de Monsieur SERRE Patrick portant sur la grande loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.
- o **Samedi 6 décembre 2025** : Marché de Noël
- o **Samedi 20 décembre 2025** : distribution des colis des aînés
- o **Samedi 31 janvier 2026** : Spectacle Arts & Scènes
- o **Dimanche 1er février 2026** : Conférence de Monsieur Patrick Serre (Louise Michel épisode 2)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Prochain Conseil Municipal : **Lundi 10 novembre 2025 à 19h00**

Lundi 15 décembre 2025 à 19h00